

<http://www.snetap-fsu.fr/Enquete-de-rentree-2007.html>



Enquête de rentrée 2007

- Les Dossiers - Carte scolaire - Archives Structures - Structures rentrée 2007 -

Date de mise en ligne : mardi 28 août 2007

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

L'enseignement agricole public est désormais à la croisée des chemins entre sa pérennisation dans une forme qui reste à déterminer et sa disparition. Il ne représente plus avec ses 65 324 élèves que 37,57% des effectifs globaux de l'enseignement agricole soit une perte de 2,5 points en 3 ans. Ces chiffres inquiétants doivent être d'autant plus soulignés que le Directeur Général lors d'une audience au SNETAP, nous confiait qu'il ne souhaitait pas devenir le Directeur Général de l'enseignement privé.

Cette baisse ne relève pas de la seule baisse démographique, mais aussi pour une part non négligeable du nombre d'élèves et d'étudiants que le service public a dû refuser à la rentrée 2006 en application des plafonnements de recrutements. Ainsi, les remontées des enquêtes de 53 sections faisaient apparaître un cumul de 200 élèves refusés à l'entrée de l'enseignement agricole public. Compte tenu de ces retours renseignés (*1/4 des établissements comparés au 219 [LEGTA](#) et de [LPA](#)*), notre estimation porte à 800 les élèves refusés dans l'[EAP](#).

Enfin, le Secrétariat Régional SNETAP "Pays de la Loire" estime à 400 le nombre d'élèves et étudiants qui ne pourront être accueillis à la prochaine rentrée dans les établissements publics de l'enseignement agricole soit pour cette seule région l'équivalent en effectifs d'un LEGTA.

Pour dissimuler la réalité, La [DGER](#) a modifié ses modes de calcul. Ainsi, deux EIL ouvertes (*Espace d'initiative locale*) en bac technologique STAV sont comptabilisés comme une classe alors qu'un EIL ne représente que 10% de l'horaire global.

Il est donc indispensable que le SNETAP puisse disposer d'éléments fiables pour mieux construire ses interventions. Les secrétaires de section sont donc invités à communiquer ses informations dès la rentrée conformément au courrier de Serge PAGNIER en date du 5 juillet 2007 (Une copie du courrier est disponible ci dessous). Un formulaire en ligne est également disponible [ici](#).